

Intégration

ou

bizutage?

[contact-bizutage@umontpellier.fr](mailto:contact-bizutage@umontpellier.fr)



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



# Le bizutage est un délit

Il consiste à amener une personne à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants. Il est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende.

Par exemple, faire consommer de l'alcool de façon excessive à une personne même si elle est consentante est un délit.

## Ce que disent les bizuteurs :

- ***C'est un bon moyen pour souder le groupe.***

- > De l'humiliation à l'accueil : bizuter c'est faire faire, intégrer c'est faire ensemble.

- ***On n'a obligé personne à participer.***

- > Il y a délit même si les participants sont d'accord pour participer. Vous pouvez dire non, même si c'est difficile.

- ***Personne n'a refusé ni porté plainte donc il n'y a pas de problèmes.***

- > La loi du silence est une règle difficile à transgresser, mais des plaintes sont régulièrement déposées. Chaque année des étudiants démissionnent et d'autres sont hospitalisés.

- ***C'est respecter les traditions.***

- > Toutes les traditions ne sont pas bonnes à conserver. Les rites proposés par les bizuteurs sont souvent dégradants, humiliants et portent atteinte à la dignité humaine.

Source : Comité national contre le bizutage (CNCB).

**Témoign ou victime de bizutage :** [contact-bizutage@umontpellier.fr](mailto:contact-bizutage@umontpellier.fr)  
(témoignages et demandes traités en toute confidentialité)

**Organisateurs d'évènements,** contactez le service vie étudiante :  
[dvc-vie-etudiante@umontpellier.fr](mailto:dvc-vie-etudiante@umontpellier.fr)

## Vie étudiante

[dvc-vie-etudiante@umontpellier.fr](mailto:dvc-vie-etudiante@umontpellier.fr)

En savoir plus : [umontpellier.fr/campus/vie-associative](http://umontpellier.fr/campus/vie-associative)